

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize Juillet,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ

**N°23.03.17**

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 7 juillet 2023

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents/ Excusés	

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Amapola VENTRON, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

**OBJET :**  
**DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR  
L'INSTALLATION DE  
CAMERAS AUX  
ABORDS DES  
COLLEGES OU  
BATIMENTS  
RECEVANT DES  
ENFANTS SUR  
L'ENSEMBLE DU  
TERRITOIRE DU SIGV  
AUPRÈS DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES DU  
RHONE AU TITRE DE  
L'AIDE AUX  
EQUIPEMENTS DE  
SECURITE PUBLIQUE-  
ANNEE 2024**

**MEMBRES POUVOIRS :**

Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ  
Corinne LE MEUT à Evelyne LOUIS

Monsieur le Président expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le dispositif d'aide du département aux équipements de la sécurité publique,

**Compte tenu** du fait qu'il est possible de déposer au maximum 3 dossiers et qu'il convient de déposer un dossier en fonction des lieux d'implantation de caméras,

**Considérant** qu'il a été acté par les élus et les forces de l'ordre l'acquisition et l'installation d'un certain nombre de caméras pour améliorer le maillage du système vidéo en lien en partie avec le déploiement de la fibre noire sur le territoire intercommunal.

Il est prévu pour le premier trimestre 2024:

- l'installation d'un certain nombre de caméras aux abords des écoles, centre aéré et crèche (5 sites concernés : école Marius Roussel, école Virginie Dedieu, Crèche des Boucanous, Crèche arbre de vie, Ecole Auguste Benoit).

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier d'une subvention au plus fort taux soit 80% d'un montant de 31 100 € HT.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	80 % Maxi	30 480,00 € HT
Financement SIGV	20 % Mini	7 620,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>38 100,00 € HT</b>

**LE COMITE SYNDICAL**

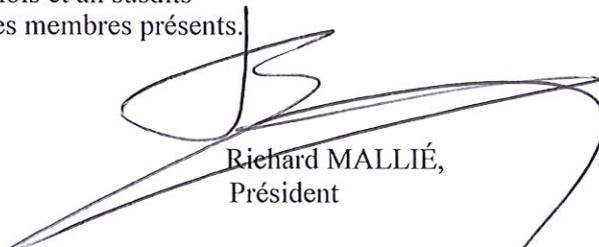
Où l'exposé de Monsieur le Président  
Après avoir délibéré à l'unanimité

**Autorise** le syndicat à solliciter une subvention au plus fort taux de 80% auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le financement des frais engagés à hauteur de 30 480,00 € HT.

**Autorise** le Président du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le  
Président, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le : ..... et de la  
publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Président

